



MODALITÉS DE PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ ET DE PENSION ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Madame, Monsieur,

Vous avez la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique, ou de continuer de régler les frais à réception de la facture trimestrielle.

Mme, Mr

Pour l'élève

Classe

- J'opte pour le prélèvement automatique
 en 8 échéances
 en 3 échéances (prélèvement trimestriel)

J'ai rempli correctement et signé la demande d'autorisation de prélèvement automatique à laquelle je joins un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

- J'opte pour le règlement à réception de la facture trimestrielle sans prélèvement automatique.

Fait le

A.....

Signature